

**Février 2007**

*Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-En-Vanoise, Feissons-Sur-Salins, La Perrière,  
Le Planay, Les Allues, Montagny, Pralognan-La-Vanoise, Saint Bon.*

**Site internet du SIVOM: <http://www.sivomdebozel.info>**

N'hésitez pas à nous contacter au 04 79 55 01 07 ou aux adresses internet suivantes :  
[dbouriau.sivom.bozel@wanadoo.fr](mailto:dbouriau.sivom.bozel@wanadoo.fr) et [egaymontchamp.sivom.bozel@wanadoo.fr](mailto:egaymontchamp.sivom.bozel@wanadoo.fr)

## TRI SELECTIF

En 2006, le Service Environnement en concertation avec les communes a déterminé les points de regroupement nécessitant de nouvelles colonnes de tri des déchets recyclables (emballages/papiers et verre). La création de nouveaux points de regroupement a également été décidée. L'étude s'est achevée pendant l'été 2006 et un compte-rendu a été envoyé pour chaque commune concernée.

Un nouveau marché a donc été lancé pour la commande de ces nouvelles colonnes de tri et les premières seront installées en mai 2007. D'autres équipements seront mis en place progressivement au cours des prochaines années. Les performances de tri devraient donc encore s'améliorer.



En bref...

vous le savez peut-être déjà !

Les bouteilles de sauce en plastique (huile, vinaigrette et ketchup) sont maintenant acceptées dans les conteneurs jaunes. Cette information est parue dans l'Eco Altitude n°6 et a été affichée dans les totems à côté des conteneurs de tri en décembre 2006.

# CARTONS

De nouveau cette année, trop de cartons sont déposés à côté ou au-dessus des conteneurs de tri sélectif et ordures ménagères. Malgré les efforts de 2006 (communication auprès des superettes, pose d'affiches montrant l'interdiction de dépôt de déchets), les gens continuent à laisser leurs cartons. Ces derniers auraient dû être détournés vers les déchetteries du canton pour être recyclés. Il est donc nécessaire de renouveler la communication sur le tri des cartons. En 2007, une nouvelle information des habitants se fera par l'édition d'une affiche qui sera apposée sur tous les conteneurs de tri (voir affiche de gauche). Le suivi du tri réalisé mensuellement par le Service Environnement se poursuivra plus spécifiquement afin de régler ce problème à la source. En ce qui concerne les OM, des autocollants seront placés sur les bacs cette année (voir affiche de droite).

ATTENTION!



**Le dépôt de gros cartons ou d'encombrants est interdit, ils vont à la déchetterie!**

MERCI!

ATTENTION! Val VanoisE



**PAS de cartons dans les bacs.**

→ Les petits cartons vont dans le conteneur de tri sélectif.

→ Les gros cartons vont à la déchetterie.

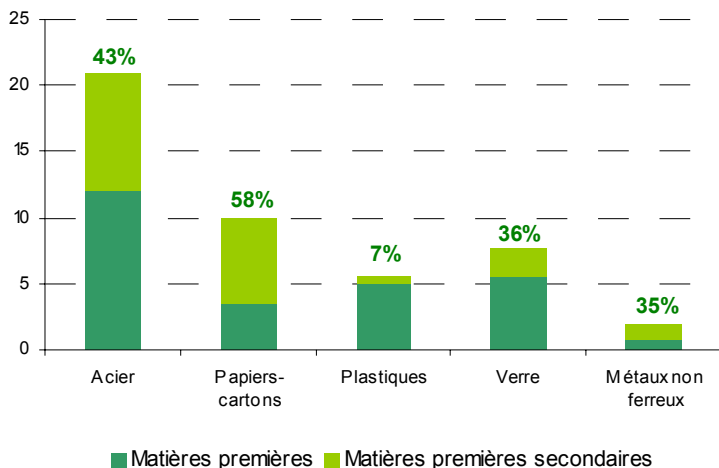
**PAS de dépôts à côté des bacs. MERCI.**

*Trions nos déchets, préservons nos montagnes*

# RECYCLAGE ...

... des matières premières secondaires en France !

MPS entrant dans la production des matériaux  
Données France - 2004



Les **matières premières secondaires** ou **MPS** sont des matières premières de récupération, c'est-à-dire des matières qui ont déjà été incorporées au moins une fois à un produit. Leur utilisation permet d'éviter certaines étapes de production (broyage du bois pour la fabrication du papier), d'économiser de l'énergie, des ressources naturelles et de limiter des impacts environnementaux associés.

Exemple : 58 %, c'est la part de matières premières secondaires dans la production totale du papier-cartons.